



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Absence du karaté aux jeux Olympiques 2024 de Paris

Question écrite n° 22370

### Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi attire l'attention de Mme la ministre des sports sur l'absence du karaté aux jeux Olympiques 2024 à Paris. Le 21 février 2019, le Comité d'organisation des jeux Olympiques 2024 (COJO 2024) a écarté la discipline des sports additionnels. Le karaté est un art martial reconnu et apprécié par beaucoup, en témoignent ses 250 000 licenciés et ses 4 900 clubs en France. Plus qu'un sport, il inculque les valeurs essentielles de la vie et participe à l'épanouissement et l'accomplissement d'une partie de la jeunesse française. En privant la discipline de cet événement international, c'est une partie des objectifs sportifs qui s'envolent pour ses représentants. Ainsi, il aimerait savoir si le Gouvernement compte soutenir le karaté et agir pour réintroduire la discipline aux jeux Olympiques 2024 de Paris.

### Texte de la réponse

Le Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (COJO) a choisi les quatre sports additionnels suivants au programme olympique : le break dance, le skateboard, l'escalade et le surf. Cette décision a été annoncée le 21 février 2019 par le COJO, en conformité avec les principes qu'il avait fixés : choix de sports innovants, à dominante urbaine et ayant un fort impact sur la jeunesse. Elle a été approuvée par la commission exécutive du Comité international olympique (CIO) le 27 mars, puis par la session du CIO le 25 juin, à l'unanimité. En décembre 2020, elle sera soumise à la validation du CIO qui aura encore la faculté de retirer un ou plusieurs des quatre sports additionnels choisis par le COJO. Mais dès à présent, il n'est plus possible d'ajouter de nouveaux sports à cette liste. Le COJO avait reçu début mars la Fédération internationale de karaté, peu après l'annonce de ces nouveaux sports, afin de répondre à ses interrogations. Aucune négociation n'avait été engagée par la suite entre ces deux instances. En tout état de cause, le ministère des sports rappelle son soutien appuyé à la fédération française de karaté. Il a ainsi été décidé de lui accorder en 2019 une subvention de plus d'un million d'euros, notamment pour le développement du sport de haut niveau dans la perspective des JO de 2020 où le karaté figurera au programme des Jeux olympiques de Tokyo, conformément à la décision du COJO japonais. Ce montant représente une augmentation de l'ordre de 20 % par rapport à l'effort financier du ministère des sports en 2018 et marque son attachement à ce sport, porteur de valeurs fortes et qui compte plus de 250 000 licenciés. Indépendamment du choix du COJO quant aux sports additionnels qui figureront au programme de Paris 2024, la pratique du karaté en France continuera de faire l'objet d'une grande attention de la part du ministère des sports.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Zulesi](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22370

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** [Sports](#)

**Ministère attributaire :** [Sports](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 août 2019](#), page 7296

**Réponse publiée au JO le :** [3 septembre 2019](#), page 7917